

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 637****12 juin 2003****SOMMAIRE**

Actaris Financial Services, S.à r.l., Luxembourg . . .	30553	Formgyps, S.à r.l., Roeser . . . . .	30538
Agence Immobilière Weckbecker S.A., Luxembourg . . . . .	30574	Gecalux S.A., Münsbach . . . . .	30559
Agrinvest Europe S.A., Luxembourg . . . . .	30563	GIPI International S.A., Luxembourg . . . . .	30537
Arte Libreria Lux S.A., Luxembourg . . . . .	30564	Groms Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30530
Asele S.A. (Holding), Luxembourg . . . . .	30564	Hebe Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30564
Asmara Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .	30571	Heip Investments S.A.H., Luxembourg . . . . .	30545
Asmara Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .	30571	Holdair S.A., Dippach . . . . .	30545
Atlantic Bow Target S.A., Luxembourg . . . . .	30559	Holdair S.A., Dippach . . . . .	30545
Atlantic Bow Target S.A., Luxembourg . . . . .	30559	Immolife S.A., Bascharage . . . . .	30571
Atlantic Bow Target S.A., Luxembourg . . . . .	30560	Information et Publicité Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30535
Atlantic Bow Target S.A., Luxembourg . . . . .	30560	Inter-Pro-De S.A., International Programs Development S.A., Luxembourg . . . . .	30540
Atlantic Bow Target S.A., Luxembourg . . . . .	30561	International Aktiva S.A., Luxembourg . . . . .	30532
Balasto S.A., Luxembourg . . . . .	30531	International Dynalux S.A.H., Luxembourg . . . . .	30539
Banque Audi Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	30536	Investments Forus S.A.H. Luxembourg . . . . .	30539
Borga S.A.H., Luxembourg . . . . .	30530	Isorama, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30543
(Les) Brasseurs Gourmands S.A., Luxembourg . . . . .	30568	Jason Enterprises Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30538
(Les) Brasseurs Gourmands S.A., Luxembourg . . . . .	30569	Lada Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30563
Cisco Systems Luxembourg International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30570	Lama Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	30563
Compagnie de Réassurance Akzo Nobel S.A., Münsbach . . . . .	30561	LM International Finance S.A., Luxembourg . . . . .	30563
Compagnie de Réassurance Akzo Nobel S.A., Münsbach . . . . .	30561	Meccarillos International S.A., Dudelange . . . . .	30540
Compagnie de Réassurance Akzo Nobel S.A., Münsbach . . . . .	30562	Merino International Holding S.A., Pétange . . . . .	30537
Cosmic Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30552	Mondial Invest S.A.H., Luxembourg . . . . .	30570
CP-BK Ré S.A., Luxembourg . . . . .	30563	Myville S.A., Luxembourg . . . . .	30531
CP-BK Ré S.A., Luxembourg . . . . .	30564	New Promo-Immo Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30573
Deierepensioun Lassie, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30535	NewTel S.A. et Cie S.e.c.s., Luxembourg . . . . .	30570
Descorbis S.A., Luxembourg . . . . .	30534	NewTel S.A., Luxembourg . . . . .	30530
Dina Investment S.A., Luxembourg . . . . .	30574	Office Foncier S.A., Elvange/Mondorf . . . . .	30546
Dina Investment S.A., Luxembourg . . . . .	30574	PAI Investment S.A., Luxembourg . . . . .	30542
Discolux Entertainment, GmbH, Luxembourg . . . . .	30542	Paméco SerAssur S.A., Luxembourg . . . . .	30576
Dreier, S.à r.l., Frisingen . . . . .	30533	PCLease S.A., Luxembourg . . . . .	30532
Euro-Leasing AG, Luxembourg . . . . .	30542	Petit Forestier International S.A., Luxembourg . . . . .	30544
Exit Door Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30533	Petit Forestier Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30544
F.S.A. International S.A., Luxembourg . . . . .	30538	Play TV Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30545
Festa Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30530	Pro-System S.A., Luxembourg . . . . .	30539
Fire Door Investment S.A., Luxembourg . . . . .	30533	Quilmes Industrial S.A.H., Luxembourg . . . . .	30541
		(The) Re-Company S.A., Luxembourg . . . . .	30562
		Renegade Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30536

Risberme Participation S.A., Luxembourg . . . . .	30542	Tansen Investments S.A., Luxembourg . . . . .	30547
Risberme Participation S.A., Luxembourg . . . . .	30543	Target Asia Fund (Luxembourg), Sicav, Luxem- bourg . . . . .	30532
Salon de Coiffure Groben, S.à r.l., Junglinster . . . . .	30539	Tasselot S.A. . . . .	30544
Samba Asset Management S.A., Luxembourg . . . . .	30540	Tasselot S.A., Luxembourg . . . . .	30543
Sogecalux S.A., Luxembourg . . . . .	30558	Vertusa International Luxembourg S.A., Luxem- bourg . . . . .	30541
Solux Participations S.A., Luxembourg . . . . .	30541	Vertusa International Luxembourg S.A., Luxem- bourg . . . . .	30543
SSCC Lux III, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30536	Viky S.A., Luxembourg . . . . .	30531
Structured Asset Management (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30537	Wilko Lux Enseignes, S.à r.l., Strassen . . . . .	30534
Taillerie Luxembourgeoise de Pierres Précieuses, S.à r.l., Bascharage . . . . .	30558		

**BORGA S.A. (HOLDING), Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 28.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00883, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(027603.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

**NewTel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1025 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 45.640.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

(027700.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

**FESTA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 76.234.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

*Pour FESTA HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(027701.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

**GROMS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 73.784.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06170, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

*Pour GROMS HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(027702.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

**MYVILLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 63.606.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2003*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats d'administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux comptes sont reconduits jusqu'au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme

MYVILLE S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05208. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(026402.3/1022/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

---

**BALASTO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1343 Luxembourg, 2, Montée de Clausen.  
R. C. Luxembourg B 80.433.

—  
En date du 22 mai 2003, Monsieur Philippe Teixeira a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société et ce avec effet immédiat.

Pour publication

Pour extrait conforme et sincère

BALASTO S.A.

P. Teixeira

*Administrateur-démissionnaire*

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05753. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(027044.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

---

**VIKY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 49.855.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 24 février 2003, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 4 mars 2002 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée prend acte de et accepte la demande de Monsieur Pierre Bouchoms de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur lors de la présente assemblée et décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de ne pas renommer GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, Monsieur Vincent Thill, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 21 mai 2003.

VIKY S.A.

S. Vandi / M. La Rocca

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04722. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(027051.3/043/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

---

**PCLEASE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.  
R. C. Luxembourg B 72.509.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05945, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

FIDUCIAIRE CORFI

Signature

(027067.3/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

---

**INTERNATIONAL AKTIVA S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: 3.000.000,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 85.459.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mai 2003, que la démission de ELPERS & C°, Réviseurs d'Entreprises en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée.

La société ERNST & YOUNG ayant son siège social à 7, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, est élue nouveau Commissaire aux Comptes avec effet au 28 mars 2003. Elle terminera le mandat du Commissaire aux Comptes précédent, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00394. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(027075.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

---

**TARGET ASIA FUND (LUXEMBOURG), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 85.256.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 2 avril 2003*

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des Administrateurs sortants pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- Monsieur David Tsz Wing Chan, Managing Director, TARGET FUNDS (ASIA) LTD, Hong Kong.

Administrateurs:

- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Senior Vice-President, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Luxembourg.

- Monsieur Ngiek-Lian Teng, Chief Executive, TARGET ASSET MANAGEMENT PTE. LTD, Singapore.

- Monsieur Edward de Burllet, Senior Vice-President, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Luxembourg.

- Monsieur Xavier Delattre, Senior Vice-President, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Luxembourg.

Le Réviseur d'Entreprises est:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, BP 1443.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

V. Jean / L. Schroeder

*Mandataire principal / Fondé de pouvoir*

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00847. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(027216.3/1183/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

---

**FIRE DOOR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.950.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 4 novembre 2002 que:

- Les administrateurs prennent acte de la démission, avec effet immédiat, de Mme Murielle Goffin, employée privée, née le 8 octobre 1971, à Libramont, Belgique, demeurant à B-6700 Arlon, 22, Chaussée Romaine, en tant qu'administrateur de la société en date du 11 octobre 2002;

- Les administrateurs décident à l'unanimité de coopter avec effet immédiat M. Armin Kirchner, directeur de sociétés, né le 29 décembre 1967 à Jutphaas, Pays-Bas, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

M. Kirchner achèvera le mandat de son prédécesseur et sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour avis conforme

M. Kohl

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00474. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(027119.3/805/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

---

**EXIT DOOR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.949.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 4 novembre 2002 que:

- Les administrateurs prennent acte de la démission, avec effet immédiat, de Mme Murielle Goffin, employée privée, née le 8 octobre 1971, à Libramont, Belgique, demeurant à B-6700 Arlon, 22, Chaussée Romaine, en tant qu'administrateur de la société en date du 11 octobre 2002;

- Les administrateurs décident à l'unanimité de coopter avec effet immédiat M. Armin Kirchner, directeur de sociétés, né le 29 décembre 1967 à Jutphaas, Pays-Bas, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

M. Kirchner achèvera le mandat de son prédécesseur et sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour avis conforme

M. Kohl

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00470. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(027122.3/805/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

---

**DREIER, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-5752 Frisingen, 33, rue de Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 45.022.

*Entschluss der Gesellschafter vom 9. Mai 2003*

Die Gesellschafter der Gesellschaft DREIER, S.à r.l., mit Sitz in L-5752 Frisingen, 23A, rue de Luxembourg, haben am 9. Mai 2003 einstimmig folgenden Entschluss gefasst:

Der Sitz der Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung von:

23A, rue de Luxembourg

L-5752 Frisingen

zu:

33, rue du Luxembourg

L-5752 Frisingen

verlegt.

Frisingen, den 9. Mai 2003.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02925. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(027276.3/503/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

---

**WILKO LUX ENSEIGNES, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-8008 Strassen, 138, route d'Arlon.

H. R. Luxemburg B 73.049.

Gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Blanche Moutrier mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, veröffentlicht im Mémorial C N°106 vom 1. Februar 2000.

Im Jahr zweitausenddreie, an ersten Februar.

Sind erschienen:

- Frau Koll Helga geborene Biegel, wohnhaft in D-54292 Trier, Dagobertstrasse 25 . . . . . 0 Anteile
- Herr Koll Willi, Kaufmann, wohnhaft in D-54292 Trier, Dagobertstrasse 25 . . . . . 80 Anteile

Welche Komparenten erklären dass sie die alleinigen Gesellschafter sind der Gesellschaft mit beschränkter Haftung WILKO LUX ENSEIGNES, S.à r.l., mit Sitz in L-8008 Strassen, 138, route d'Arlon.

Die Komparenten treffen folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Herr Koll Willi, vorbenannt, erklärt hiermit alle seine Anteile an Frau Koll-Biegel Helga vorbenannt, abzutreten welche dies annimmt, zum Nominalwert, welcher Betrag der abtretende Gesellschafter bekennt soeben von Frau Koll-Biegel helga erhalten zu haben, worüber sie hiermit ausdrücklich Quittung und Titel bewilligen.

Frau Koll-Biegen Helga vorbenannt, tritt ab sofort in den Besitz und Genuss der ihr übertragenen Anteile und ist ab sofort in die Rechte und Pflichten des vorherigen Eigners eingesetzt.

*Zweiter Beschluss*

Durch vorhergehenden Beschluss ist die neue Verteilung der Anteile wie folgt:

- Frau Koll-Biegel Helga . . . . . 80 Anteile
- zu je 247,90 € (zwei hundert sieben und vierzig Euro neunzig cent) pro Anteil

*Dritter Beschluss*

Herr Witry Alain, wohnhaft in B-6781 Selange, 28, rue de la Fontaine, wird mit sofortiger Wirkung ab ersten Februar 2003 als technischer Geschäftsführer eingesetzt.

*Vierter Beschluss*

Die Gesellschaft ist in allen Fällen rechtsgültig vertreten durch die gemeinsame Unterschrift des technischen Geschäftsführers und des alleinigen Teilhabers.

Strassen, den 1ten Februar 2003.

H. Koll-Biegel / W. Koll.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB02956. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027139.3/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

**DESCORBIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 69.766.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 13 mai 2003 à 9.00 heures*

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1.- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur R. Didier Mc Gaw de son poste d'Administrateur.

Décharge pleine et entière lui a été donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

- L'Assemblée nomme en remplacement:

Monsieur Roberto Giori, Administrateur de société, né le 16 avril 1949 à Buenos Aires (Argentine), demeurant au 8, avenue des Ligures, MC-98000 Monaco.

2.- L'Assemblée accepte la démission de la société GENERAL TRUST COMPANY (G.T.C.) SC de son poste de Commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Décharge pleine et entière lui a été donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

- L'Assemblée nomme en remplacement:

Madame Corinne Chantereau-Marquillie, Comptable, née le 6 août 1963 à Roubaix (France), demeurant 36, Op Hals, L-3376 Leudelange.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

3.- L'Assemblée décide de transférer le siège de la Société au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05952. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027268.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

**INFORMATION ET PUBLICITE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R. C. Luxembourg B 6.419.

—  
*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2003*

Sont présents:

La Société CLT-UFA S.A., représentée par Monsieur Alain Berwick,

La totalité du capital est ainsi représentée.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Alain Berwick, Président du Comité de Direction.

*Rapport de la gérance*

Les associés remercient le gérant de son exposé, dont le texte est annexé au présent procès-verbal.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, adopte les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance et du rapport du Commissaire aux comptes, l'Assemblée aborde l'examen et la discussion du bilan et du compte de résultats arrêtés au 31 décembre 2002.

Elle décide à l'unanimité de les approuver tels qu'ils sont présentés, c'est-à-dire en ce compris l'annexe à ces comptes annuels.

*Deuxième résolution*

Les comptes annuels font apparaître que le résultat de l'exercice 2001 présente, avant l'affectation à la réserve légale, un bénéfice net de EUR 527.309,- auquel l'Assemblée Générale, statuant à l'unanimité, décide de donner l'affectation suivante:

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Résultat de l'exercice . . . . .	729.414,- €
Dividende . . . . .	700.000,- €
Report à nouveau . . . . .	
* Au titre de l'exercice 2002 . . . . .	29.414,- €
* Report à nouveau au 31 décembre 2003 . . . . .	2.078.103,- €

Le dividende sera payable au plus tard le 15 juin 2003.

*Troisième résolution*

A l'unanimité des voix, l'Assemblée décide de donner décharge et quitus au Gérant, aux Membres du Comité de Direction, ainsi qu'au réviseur pour la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée statuant à l'unanimité, renouvelle le mandat de Commissaire aux comptes venant à expiration de KPMG AUDIT SC, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2004.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.00 heures.

*Pour CLT-UFA S.A.*

A. Berwick

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06668. – Reçu 166 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(027189.3/000/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

**DEIEREPENSIOUN LASSIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 60, rue de Bonnevoie.  
R. C. Luxembourg B 75.025.

—  
*Extrait des résolutions de la réunion des gérants tenue à Itzig, le 30 mai 2001*

1. Le capital social de LUF 500.000,- (cinq cent mille) est converti en EUR 12.394,68 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixant-huit).

2. L'article 4 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital de la société est fixé à EUR 12.394,68 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixant-huit), représenté par 500 parts, entièrement libérées.»

*Signature.*

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04425. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(027531.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

**BANQUE AUDI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 36.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AE00825, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Signature.

(027224.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

---

**RENEGATE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 56.570.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 13 mai 2003 à 11.00 heures*

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1.- L'Assemblée accepte les démissions avec effet immédiat des Administrateurs de la société, à savoir:

- C.E.O., S.à r.l.
- ERMESINDE, S.à r.l.
- EXECUTIVE, S.à r.l.

Décharge pleine et entière leur ont été donnée pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

- L'Assemblée nomme en remplacement:

- Madame Corinne Chantereau-Marquillie, Comptable, née le 6 août 1963 à Roubaix (France), demeurant 36, Op Hals, L-3376 Leudelange.

- Monsieur Philippe Chantereau, Expert-comptable, né le 27 avril 1962 à Blois (France), demeurant 36, Op Hals, L-3376 Leudelange.

- Mademoiselle Jennifer Gyss, Assistante-comptable, née le 9 mai 1979 à Thionville (France), demeurant au 7, rue St. Jacques, F-57855 St Privat la Montagne.

2.- L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de la société GENERAL TRUST COMPANY (G.T.C.). SC de son poste de Commissaire aux comptes.

Décharge pleine et entière lui a été donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

- L'Assemblée nomme en remplacement:

SOCOMET S.A., société de droit luxembourgeois, R.C. B 55.490, ayant son siège social au 2, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

3.- L'Assemblée décide de transférer le siège de la Société au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Signature / Signature / Signature

*Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05950. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(027265.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

---

**SSCC LUX III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 39.528.200,- EUR.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 82.208.

En date du 18 avril 2003, ont démissionné de leur mandat de gérant de la société SSCC LUX III, S.à r.l., avec effet immédiat:

- Monsieur Edwind Goffard, né le 30 octobre 1963 à Ukkel (Belgique), demeurant au 30, rue de la Boétie, F-75008 Paris,

- Monsieur Emmanuel Cool, né le 12 août 1949 à Hamme (Belgique), demeurant au 19, rue de Douvrain, B-7011 Ghlin.

En date du 15 mai 2003, Monsieur Enrique Arias Moreno, demeurant P.I. La Torrecilla, Avda. La Toreccilla, s/n, SP-14013 Cordoba a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06463. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(027346.3/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---



**MERINO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4747 Pétange, 35, rue des Jardins.  
R. C. Luxembourg B 46.196.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social, en date du 26 mai 2003*

Les comptes clôturés au 30 juin 2001 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 2001.

Les mandats de Marc Muller, Yvette Hamilius et Marion Muller, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 30 juin 2007.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2007 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Yvette Hamilius, avocat, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Marion Muller, employée, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 30 juin 2007 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Pour extrait conforme

Pour réquisition et publication

MERINO INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00061. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(027286.3/717/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

---

**STRUCTURED ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 74.464.

Il résulte des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 12 mai 2003 que le siège social de la Société a été transféré au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06548. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(027297.3/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

---

**GIP INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.  
H. R. Luxemburg B 62.993.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Hauptversammlung abgehalten am 2. April 2003*

*Verwaltungsrat*

- Herr Hermann Klughardt, wohnhaft in Jülich, Deutschland, scheidet mit sofortiger Wirkung aus dem Verwaltungsrat aus.

- Herr Harald Schüssler, wohnhaft in Bad Neuheim, Deutschland, wird mit sofortiger Wirkung in den Verwaltungsrat aufgenommen.

Der Verwaltungsrat setzt sich nunmehr wie folgt zusammen:

- Herr Edgar Bauschert, wohnhaft in Ayl, Deutschland
- Herr Harald Schüssler, wohnhaft in Bad Neuheim, Deutschland
- Herr Alfred Werner, wohnhaft in Trier, Deutschland

Luxemburg, den 22. Mai 2003.

für die Richtigkeit des Auszugs

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE05120. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(027311.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

---

**JASON ENTERPRISES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 78, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 62.405.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social, en date du 24 avril 2003*

Les comptes clôturés au 31 décembre 1999 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1999.

Les mandats de Marc Schiltz, Stéphane Biver et Jean-Pierre Higuët, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2005.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2005 se compose comme suit:

- Marc Schiltz, avocat, demeurant professionnellement au 78, Grand'rue, L-1660 Luxembourg
- Stéphane Biver, employé privé, demeurant professionnellement au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
- Jean-Pierre Higuët, avocat, demeurant professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2005 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Pour extrait conforme

Pour réquisition et publication

JASON ENTERPRISES HOLDING S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00038. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027301.3/717/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

**FORMGYPS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 88.177.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 21 mai 2003, que:

- Monsieur Ali Cesmedar, gérant de société, demeurant à L-8077 Bertrange, 244 route de Luxembourg, est le seul et unique détenteur de la totalité des 100 parts sociales de la société FORMGYPS, S.à r.l.

- Monsieur Raymond Jacoby, demeurant à L-1834 Luxembourg, 3, rue Jean-Pierre Koltz, démissionne avec effet immédiat de son poste de gérant administratif auprès de la société FORMGYPS, S.à r.l.

- Décharge a été donnée à l'ancien gérant administratif Monsieur Raymond Jacoby.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE05121. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027315.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

**F.S.A. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 53.787.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire, tenue le 16 mai 2003*

Les actionnaires réunis en assemblée plénière décident à l'unanimité la continuation des activités de la société en dépit de la perte de plus des trois quarts du capital social.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. Pour A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.*

A.T.T.C. S.A.

A.T.T.C. S.A.

(Gérant)

(Gérant)

J.-P. Van Keymeulen

E. Patteet

Administrateur-délégué

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06057. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(027367.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

**INTERNATIONAL DYNALUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 53.064.

*Extrait de résolutions de l'assemblée générale statutaire, tenue le 16 mai 2003*

Les mandats des administrateurs A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l. et A.T.T.C. SERVICES, S.à r.l. ainsi que celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. CONTROL S.A., étant venus à échéance, les administrateurs et le commissaire sortants ont été réélus dans leurs mandats respectifs pour une nouvelle durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

<i>Pour A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.</i>	<i>Pour A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.</i>
A.T.T.C. S.A.	A.T.T.C. S.A.
(Gérant)	(Gérant)
J.-P. Van Keymeulen	E. Patteet
Administrateur-délégué	Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06047. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(027364.3/813/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

**INVESTMENTS FORUS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 66.052.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire, tenue le 20 mai 2003*

Les actionnaires réunis en assemblée plénière décident à l'unanimité la continuation des activités de la société en dépit des pertes accumulées excédant les trois quarts du capital social.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

<i>Pour A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.</i>	<i>Pour A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.</i>
Administrateur	Administrateur
A.T.T.C. S.A.	A.T.T.C. S.A.
(Gérant)	(Gérant)
E. Patteet	J.-P. Van Keymeulen
Administrateur-délégué	Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06063. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(027368.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

**PRO-SYSTEM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 70.572.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

*Signature.*

(027433.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

**SALON DE COIFFURE GROBEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6134 Junglinster, 12A, rue de Lauterbourg.  
R. C. Luxembourg B 78.615.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05586, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES  
Luxembourg

(027452.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

**SAMBA ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 72.327.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 30 avril 2003 à 14.00 heures*

- L'Assemblée a décidé, sur les recommandations du Conseil d'Administration, de ne pas distribuer de dividende pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2002.

- L'Assemblée a pris note de la démission de Monsieur Richard P. Keigher comme administrateur le 31 août 2002.

L'Assemblée a décidé de renouveler les mandats de Messieurs Nader J. Gadourah, Eisa Mohammed Al-Eisa; Mohammed Zaki Al-Mousa et Abdullah Mohammed El-Huthail comme administrateurs pour une durée de un an et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

- L'Assemblée a décidé de renouveler le mandat de SORE INTERNATIONAL comme «Réviseur d'Entreprises» pour une durée de un an et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

SAMBA ASSET MANAGEMENT S.A.

*Pour le compte du Conseil d'Administration*

CITIBANK INTERNATIONAL plc (Luxembourg Branch)

D. Mente

*Vice Président*

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00395. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

*Extract of the Annual General Meeting of Shareholders held on the 30th April 2003 at 2.00 p.m.*

- The Meeting, on the recommendations of the Board of Directors, resolved that no dividend will be distributed for the financial year ended 31st December 2002.

- The Meeting took note of the resignation of Mr. Richard P. Keigher as Director on August 31st, 2002

The Meeting resolved to renew the mandate of Mr. Nader J. Gadourah, Mr. Eisa Mohammed Al-Eisa, Mr. Mohammed Zaki Al-Mousa and Mr. Abdullah Mohammed El-Huthail as Director to serve until the next Annual General Meeting

- The Meeting resolved to renew the mandate of SORE INTERNATIONAL as «Réviseur d'Entreprises» to serve until the next Annual General Meeting.

SAMBA ASSET MANAGEMENT S.A.

*On behalf of the Board of Directors*

CITIBANK INTERNATIONAL plc (Luxembourg Branch)

D. Mente

*Vice President*

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF03180. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(027431.3/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**MECCARILLOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 35.515.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

*Signature.*

(027436.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**INTER-PRO-DE S.A., INTERNATIONAL PROGRAMS DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R. C. Luxembourg B 41.569.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00292, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 juin 2003.

*Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE*

*Signature*

(027495.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**SOLUX PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 72.788.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Signature.

(027440.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**VERTUSA INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 64.821.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Signature.

(027442.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**QUILMES INDUSTRIAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2011 Luxembourg, 84, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 32.501.

**EXTRAIT**

Il résulte du Conseil d'Administration du 31 janvier 2003 que les administrateurs suivants ont démissionné avec effet immédiat:

Messieurs Christian Baillet  
Serge de Ganay  
Santiago Quirno Bemberg  
Stanislas Poniatoski  
Alvaro Sainz de Vicuña  
Louis James de Viel Castel

Il résulte du même Procès-Verbal que les personnes suivantes ont été cooptées comme administrateurs de QUINSA avec effet immédiat.

Messieurs Victório Carlos de Marchi  
Marcel Herrmann Telles  
Magim Rodriguez Juñior  
Roberto Moses Thompson Motta  
Carlos Alberto da Veiga Sicupira

En date du 31 janvier 2003 le Conseil d'Administration de QUINSA se compose comme suit:

Messieurs Jacques-Louis de Montalembert Président  
Carlos Miguens  
Jean de Ganay  
Federico Sainz de Vicuña  
BEVERAGE ASSOCIATES (BAC) CORP.  
Victório Carlos de Marchi  
Marcel Herrmann Telles  
Magim Rodriguez Juñior  
Roberto Moses Thompson Motta  
Carlos Alberto da Veiga Sicupira

Il résulte du Conseil d'Administration du 9 mai 2003 que M. Jean de Ganay a démissionné en tant qu'administrateur de QUINSA en date du 8 mai 2003.

Il résulte du même Procès-Verbal que le conseil d'administration a coopté M. Alvaro Sainz de Vicuña, administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2003.

Il résulte des démissions et cooptations intervenues le 31 janvier et le 9 mai 2003 que le Conseil d'Administration de QUINSA se compose comme suit:

Messieurs Jacques-Louis de Montalembert Président  
Carlos Miguens  
Alvaro Sainz de Vicuña

Federico Sainz de Vicuña  
BEVERAGE ASSOCIATES (BAC) CORP.  
Victório Carlos de Marchi  
Marcel Herrmann Telles  
Magim Rodriguez Juñior  
Roberto Moses Thompson Motta  
Carlos Alberto da Veiga Sicupira

Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour extrait conforme

C. Hoffmann

*Secrétaire Général*

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00827. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027428.3/000/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**RISBERME PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 53.092.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01035, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

Signature.

(027443.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**PAI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 66.839.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01030, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

Signature.

(027446.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**EURO-LEASING AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 11.250.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00870, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

Signature.

(027467.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**DISCOLUX ENTERTAINMENT, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 31.341.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00275, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 juin 2003.

*Pour la SOCIÉTÉ DE GESTION FIDUCIAIRE*

Signature

(027508.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**VERTUSA INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 64.821.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 2 juin 2003 que:  
- Monsieur Olivier Dorier, employé privé, demeurant à 291, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., démissionnaire.  
Le nouveau commissaire aux comptes est élu jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01025. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027455.3/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**RISBERME PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 53.092.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 2 juin 2003 que:  
- Monsieur Olivier Dorier, employé privé, demeurant à 291, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., démissionnaire.  
Le nouveau commissaire aux comptes est élu jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01026. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027459.3/727/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**ISORAMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R. C. Luxembourg B 57.081.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00281, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Signature.

(027503.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**TASSELOT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 78.664.

—  
Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la société tenue le 28 mai 2003:  
- Que Monsieur Olivier Dorier, né à Saint Remy, Saône et Loire, France, le 25 septembre 1968, demeurant au Grand-Duché de Luxembourg, L-8315 Olm, 8, rue du Commerce, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat au 7 mars 2003.  
- Que Monsieur Gabriel Jean, juriste, né à Arlon, Belgique, le 5 avril 1967, demeurant professionnellement au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été coopté avec effet immédiat au 30 mai 2003 en remplacement de Monsieur Dorier.  
- Que le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera immédiatement lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui se tiendra en l'an 2003.  
- Que Madame Maggy Kohl, née à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 mai 1941, demeurant professionnellement au Grand-Duché de Luxembourg, L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, et que Monsieur Rui Fernandes Da Costa, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 2 mai 1974, demeurant professionnelle-

ment au Grand-Duché de Luxembourg, L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat au 30 mai 2003.

- Que L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 46.498, ayant son siège social au Grand-Duché de Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat au 30 mai 2003.

- Que le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat au 30 mai 2003 au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

*Pour la société*

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

*Domiciliataire*

M. Kohl / H. Neuman

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00351. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(027584.4/805/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

### **TASSELOT S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 78.664.

Le contrat de domiciliation signé en date du 20 juin 2002 entre la société TASSELOT S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Grand-Duché de Luxembourg, L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 78.664, et la société TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au Grand-Duché de Luxembourg, L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 55.946, a été résilié avec effet immédiat en date du 30 mai 2003.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

*Domiciliataire*

M. Kohl / H. Neuman

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00353. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(027581.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

### **PETIT FORESTIER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 54.795.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00298, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 juin 2003.

*Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE*

*Signature*

(027513.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

### **PETIT FORESTIER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 63.976.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, réf. LSO-AF00300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 juin 2003.

*Pour la SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE*

*Signature*

(027516.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---



**HOLDAIR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4973 Dippach, 161, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 47.607.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue le vendredi 4 mai 2001,  
pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2000*

*Administrateurs*

Le mandat de tous les administrateurs arrivant à son terme, l'Assemblée Générale a décidé de reconduire l'ensemble des administrateurs dans leur fonction, ainsi que de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Guy Hooreman.

Le Conseil d'Administration se présente désormais de la manière suivante:

- Monsieur Guy Hooreman, administrateur de sociétés, demeurant à B-7890 Ellezelles (Belgique), rue du Gros Chêne 47,

- Monsieur Cédric Hooreman, administrateur de sociétés, demeurant à B-7890 Ellezelles (Belgique), rue du Gros Chêne 47,

- Madame Chantal Hendrickx, secrétaire, demeurant à B-7890 Ellezelles (Belgique), rue du Gros Chêne 47.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2006.

Fait à Luxembourg, le 4 mai 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06650. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027597.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**HOLDAIR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4973 Dippach, 161, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 47.607.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue le vendredi 5 mai 2000,  
pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1999*

*Commissaire aux comptes*

Le mandat du Commissaire aux Comptes arrivant à son terme, l'Assemblée Générale a décidé de reconduire la FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, dans ses fonctions de commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2006.

Fait à Luxembourg, le 5 mai 2000.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06652. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027595.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**HEIP INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 60.104.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00995, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

(027521.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**PLAY TV HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 48.351.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00500, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

F. Mahrouk.

(027538.4//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**OFFICE FONCIER S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-5692 Elvange/Mondorf, 7, rue du Bois.  
R. C. Luxembourg B 38.280.

L'an deux mille trois, le six mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OFFICE FONCIER S.A., avec siège social à L-5692 Elvange/Mondorf, 7, rue du Bois, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 octobre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 129 du 7 avril 1992, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 38.280, au capital social de trente et un mille cinq cents euros (EUR 31.500,00), représenté par mille deux cent soixante (1.260) actions de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jeannot Sertic, entrepreneur de construction, demeurant à Elvange, qui désigne comme secrétaire Madame Carmen Sertic-Schmitt, employée privée, demeurant à Elvange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Schmitt, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des publications contenant l'ordre du jour, insérées au:

- «Lëtzebuurger Journal» numéro 75 du 17 avril 2003 et numéro 80 du 25 avril 2003,

- Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 419 du 17 avril 2003 et numéro 450 du 25 avril 2003.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau de l'assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée et paraphée par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les mille deux cent soixante (1.260) actions représentant l'intégralité du capital social, huit cent quarante (840) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

V.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution et mise en liquidation de la société anonyme OFFICE FONCIER S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur Monsieur Jeannot Sertic, prénommé.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction, pour l'exercice de leurs mandats allant jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Toutes les résolutions ont été prises à l'unanimité des voix.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Sertic, C. Sertic-Schmitt, M. Schmitt, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, vol. 17CS, fol. 65, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2003.

E. Schlessler.

(023443.3/227/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2003.

**TANSEN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 93.663.

## STATUTES

In the year two thousand and three, on twenty-third of April,  
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Anders Weilandt, company director, residing at Anhaltsvägen 33, S-191 40 Sollentuna, Sweden, represented by Mr Mikael Holmberg, residing in Leudelange, Luxembourg, by virtue of a proxy; and

2. MODERN TREUHAND S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, represented by Mr Mikael Holmberg, its Managing Director, prenamed.

The above-mentioned proxy, signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the above-described capacities have drawn up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declare to form among themselves.

### Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

#### Art. 1. Form, Name

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg («Luxembourg») and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of TANSEN INVESTMENTS S.A.

#### Art. 2. Registered Office

The Company will have its registered office in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

#### Art. 3. Object

The sole object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

The Company may more generally engage in all other transactions in which a company created under the laws of Luxembourg may engage and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

#### Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

### Chapter II. Capital, Shares

#### Art. 5. Corporate Capital

The corporate capital of the Company is set at thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided into one hundred (1,000) shares with a par value of thirty one Euros (EUR 31.-) each.

#### Art. 6. Shares

The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple bearer share certificates.

### Chapter III. Board of Directors, Statutory Auditors

#### Art. 7. Board of Directors

The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

#### Art. 8. Meetings of the Board of Directors

The board of directors deliberates in accordance with the general deliberating rules applicable for ordinary meetings. However, the holding of a meeting is not compulsory as actions of the board of directors may also be taken by unani-

mous written consent of all directors. In such case, each of the directors shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, expressly drawn up in writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax.

**Art. 9. Powers of the Board of Directors**

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

**Art. 10. Delegation of Powers**

The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors or third party agents who are not required to be shareholders of the Company.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

**Art. 11. Representation of the Company**

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

**Art. 12. Statutory Auditor**

The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders of the Company.

The statutory auditor(s) shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

**Chapter IV. Meetings of shareholders**

**Art. 13. Powers of the Meeting of Shareholders**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 9 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 14. Annual General Meeting**

The annual general meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Tuesday of December of each year, at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 15. Other General Meetings**

The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least 1/5 (one fifth) of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 16. Procedure, Vote**

Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

**Chapter V. Fiscal Year, Allocation of Profits**

**Art. 17. Fiscal Year**

The Company's accounting year begins on the first day of September and ends on the last day of August of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

**Art. 18. Appropriation of Profits**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

### Art. 19. Dissolution, Liquidation

The Company may be dissolved by a decision taken of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

## Chapter VII. Applicable law

### Art. 20. Applicable Law

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Transitory measures*

Exceptionally, the first accounting year shall begin today and end on 31st August 2004. The annual general meeting of shareholders shall be held for the first time in December 2004.

#### *Subscription*

The entirety of the capital has been subscribed as follows:

1. Mr Anders Weilandt, prenamed: nine hundred and ninety-nine shares. . . . .	999
2. MODERN TREUHAND S.A., prenamed: one share . . . . .	1
Total: one thousand shares . . . . .	1,000

All these shares have been fully paid up in cash. Therefore the amount of three thousand one hundred Euros (EUR 31,000,-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately thousand seven hundred Euros.

#### *Extraordinary general meeting*

The above mentioned persons, representing the entire corporate capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I. The number of directors is set at three (3).

The following persons have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in December 2004:

1. Mr Mikael Holmberg, company director, born in Åker, Sweden, on June 22, 1959, residing at 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg;

2. Mrs. Nadine Gloesener, assistant manager, born in Esch-sur-Alzette, Luxembourg, on January 12, 1973, residing at 53A, rue Principale, L-9190 Vichten, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Mr Anders Weilandt, company director, born in Flen, Sweden, on March 9, 1961, residing at Anhaltsvägen 33, S-191 40 Sollentuna, Sweden.

II. The number of statutory auditors is set at one (1). The following person has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in December 2004:

Mr Gilles Wecker, chief accountant, born in Dudelange, Luxembourg, on April 4, 1965, residing at 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

III. Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to a third party agent.

The shareholders' meeting further resolved that the Company shall only be bound by Mr Weilandt signing jointly together with Mrs Gloesener or Mr Holmberg.

IV. The registered office of the Company is established in L-2449 Luxembourg City, 11, boulevard Royal.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed and the Articles of Incorporation contained therein, is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of who are known to the undersigned notary, by their names, surnames, civil status and residences, said appearing persons signed with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Anders Weilandt, directeur de société, demeurant à Anhaltsvägen 33, S-191 40 Sollentuna, Suède représenté par Monsieur Mikael Holmberg, demeurant à Leudelange, Luxembourg, suivant procuration sous seing privé; et  
 2. MODERN TREUHAND S.A., siège social de la société établi au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, représenté par Monsieur Mikael Holmberg, administrateur-délégué de la société, prénommé.

La procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée, signée ne variateur, au présent acte, afin d'être soumise ensemble avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société anonyme régie par la loi afférente et par les présents statuts.

### **Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination**

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination TANSEN INVESTMENTS S.A.

#### **Art. 2. Siège social**

Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet**

Le seul objet de la société est la prise de participations à Luxembourg et / ou de sociétés étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la direction de son portefeuille.

De façon générale, la société peut s'engager dans toutes les opérations possibles d'une société constituée sous le régime de la loi luxembourgeoise, pouvant en favoriser l'extension et le développement de son objet.

#### **Art. 4. Durée**

La société est constituée pour une durée illimitée.

### **Chapitre II. Capital, Actions**

#### **Art. 5. Capital souscrit**

Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000) divisés en mille (1.000) actions avec une valeur nominative de trente et un Euros (EUR 31) chacune.

#### **Art. 6. Actions**

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La Société a le droit d'émettre des certificats d'actions multiples.

### **Chapitre III. Conseil d'administration, nomination d'auditeurs**

#### **Art. 7. Conseil d'administration**

La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois membres, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les administrateurs doivent être élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne pouvant dépasser six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs suite à un décès, de retraite ou autre cause, les membres restants pourront élire suivant la loi un remplaçant pour cette vacance. Dans ce cas, l'assemblée générale ratifie l'élection lors de sa prochaine séance.

#### **Art. 8. Assemblées du conseil d'administration**

Le conseil d'administration peut délibérer en accord avec les réglementations de délibération applicables à des réunions ordinaires. Cependant, toute réunion tenue n'est pas obligatoire, puisque des opérations du conseil d'administration peuvent être effectuées par un consentement unanime écrit de la part de tous les directeurs. Dans ce cas, chaque directeur doit recevoir le texte entier de chaque résolution ou décision à prendre, expressément dressé en écrit, transmis par courrier normal, électronique ou par télécopie.

#### **Art. 9. Pouvoirs du conseil d'administration**

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de dispositions et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi seront de la compétence du conseil d'administration.

#### **Art. 10. Délégation des pouvoirs**

Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires, déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.

**Art. 11. Représentation de la société**

Vis-à-vis de tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature conjointe ou individuelle des personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Nomination des Auditeurs**

La société sera surveillée par un ou plusieurs auditeurs, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les auditeurs seront élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne dépassant pas six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

**Chapitre IV. Assemblées des actionnaires****Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires**

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 9 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

**Art. 14. Assemblée générale annuelle**

L'assemblée générale annuelle sera tenue au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de décembre de chaque année, à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15. Autres assemblées générales**

Le conseil d'administration ou les auditeurs peuvent ordonner d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être ordonnées si au moins 1/5 (un cinquième) du capital de la société l'exige.

Les assemblées générales, inclus l'assemblée générale annuelle, peuvent être tenues à l'étranger, si le conseil d'administration le juge nécessaire, qui sera définitif, en cas de force majeure.

**Art. 16. Procédure, Vote**

Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

**Chapitre V. Année sociale, Bilan, Répartition des bénéfices****Art. 17. Année sociale**

L'année sociale commence le premier septembre et finit le trente et un août de chaque année.

Le conseil d'administration et les auditeurs établissent les comptes annuels et le compte des profits et pertes. Ils soumettent ces documents ensemble avec un rapport des opérations de la société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle aux auditeurs qui établiront un rapport contenant leurs commentaires sur ces documents.

**Art. 18. Affectation des Profits**

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital souscrit.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

**Chapitre VI. Dissolution, Liquidation****Art. 19. Dissolution, Liquidation**

La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

**Chapitre VII. Disposition générale****Art. 20. Disposition générale**

Tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ses lois modificatives.

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement, la première année fiscale commence aujourd'hui et finit au trente et un (31) août 2004. L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en décembre 2004.

*Souscription*

La totalité du capital a été souscrit comme suit:

1. Mr Anders Weilandt, prénommé: neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions .....	999
2. MODERN TREUHAND S.A., prénommé: une action. ....	1
Total: mille actions. ....	1.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un milles euros (EUR 31.000) se trouve des a présent a la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à mille sept cents Euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants prénommés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Ont été appelés aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle en décembre 2004:

1. Monsieur Mikael Holmberg, directeur de société, né à Åker, en Suède, le 22 juin 1959, demeurant au 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Madame Nadine Gloesener, directeur adjoint, né à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, le 12 Janvier 1973. demeurant au 53A, rue principale, L-9190 Vichten, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Monsieur Anders Weilandt, directeur de société, né à Flen, en Suède, le 9 Mars 1961, demeurant à Anhaltsvägen 33, S-191 40 Sollentuna, en Suède.

II. Le nombre de commissaire statutaire est fixé à un (1). A été appelé comme commissaire statutaire pour l'assemblée générale annuelle en décembre 2004:

Monsieur Gilles Wecker, chef-comptable, né à Dudelange, a Luxembourg, le 4 Avril 1965, demeurant au 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III. Suite aux dispositions des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale autorise par la présente le Conseil d'Administration de déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société dans le cadre d'une gestion journalière à une tierce personne.

L'assemblée générale a ensuite décidé que la Société n'est qu'à représenter que par les signatures conjointes de Monsieur Anders Weilandt ensemble avec Monsieur Mikael Holmberg ou Madame Nadine Gloesener.

IV. Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg-Ville, 11, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Weilandt, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, vol. 17CS, fol. 52, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

J. Elvinger.

(027669.3/211/352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

**COSMIC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 39.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00891, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(027602.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.



**ACTARIS FINANCIAL SERVICES, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 93.665.

**STATUTES**

In the year two thousand and three, on the twenty-seventh of March.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ACTARIS HOLDING LUXEMBOURG S.A., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the trade and companies' register in Luxembourg-City under Section B, n° 84.222,

here represented by Mr Marc Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Brussels, on the 19th of March 2003.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4** The Company will assume the name of ACTARIS FINANCIAL SERVICES.

**Art. 5** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in Luxembourg City by means of a decision of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

**B. Share Capital - Shares**

**Art. 6** The Company's share capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) represented by four thousand (4,000) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fully paid up.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12** The Company is managed by a board of managers composed of at least three members and at most seven members, who need not be shareholders. The board of managers shall be composed of Class A and Class B managers.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of its/ their office and their remuneration. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any Class A manager or, by the joint signature of any two managers.

**Art. 13** The board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 17** The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

### D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

**Art. 18** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

### **E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits**

**Art. 21** The Company's year commences on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 22** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

The four thousand (4,000) shares have been subscribed by ACTARIS HOLDING LUXEMBOURG S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2003.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-).

#### *General meeting of shareholders*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

2. Is appointed Class A manager for an indefinite period:

- Mr Clermont Matton, company director, residing at rue de la Vallée 2, 1050 Bruxelles, Belgium.

3. Are appointed Class B managers for an indefinite period:

- Mr Jean-Paul Bize, company director, residing at 50, avenue des Tilleuls, 75016 Paris, France, and

- Mr Thierry Pimenta de Miranda, Company Director, residing at avenue Franklin Roosevelt 119, 1000 Brussels, Belgium.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille et trois, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

ACTARIS HOLDING LUXEMBOURG S.A., une société constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 84.222,

ici représenté par Monsieur Marc Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles, le 19 mars 2003.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4** La Société prend la dénomination de ACTARIS FINANCIAL SERVICES.

**Art. 5** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à toute autre adresse de Luxembourg-Ville par simple décision du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Au cas où, selon le conseil de gérance, des événements extraordinaires d'ordre politique, social ou économique, qui sont de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication entre ce siège et l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront notifiées et portées à la connaissance de toute personne intéressée par un des organes ou une des personnes de la Société qui est le mieux placé à cet effet en de telles circonstances.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6** Le capital social est fixé à la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) représentée par quatre mille (4.000) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12** La Société est gérée par un conseil composé de trois membres au moins et de sept au plus, qui n'ont pas besoin d'être associés. Le conseil de gérance sera composé de gérants de Classe A et de Classe B.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat et leurs émoluments. Il(s) est/ sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature individuelle d'un gérant de la Classe A ou, par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 13** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés

dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17** Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21** L'année sociale commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 22** Chaque année, au dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

ACTARIS HOLDING LUXEMBOURG S.A., prénommée, a souscrit les quatre mille (4.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2003.

*Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Est nommé gérant de Classe A de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Clermont Matton, administrateur de sociétés, demeurant à rue de la Vallée 2, 1050 Bruxelles, Belgique.
3. Sont nommés gérants de Classe B de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Jean-Paul Bize, administrateur de sociétés, demeurant à 50, avenue des Tilleuls, 75016 Paris, France, et
  - Monsieur Thierry Pimenta de Miranda, administrateur de sociétés, demeurant à avenue Franklin Roosevelt 119, 1000 Bruxelles, Belgique.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Elvinger, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, vol. 16CS, fol. 96, case 5. – Reçu 1.000,- euros.

*Le Receveur ff (signé): Kirsch.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

J. Elvinger.

(027672.3/211/327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

**SOGECALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 35.200.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Münsbach, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01113, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(027637.4/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

**TAILLERIE LUXEMBOURGEOISE DE PIERRES PRECIEUSES, S.à r.l.,  
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-4917 Bascharage, 1, rue de la Continentale.  
H. R. Luxemburg B 11.533.

Gegründet gemäss Urkunde aufgenommen am 22 November 1973 durch den Notrar Frédéric Léon Marc Elter mit Amtssitz in Junglinster.

Im Jahr zweitausenddrei, an zehnten Februar.

Sind erschienen:

- |   |            |
|---|------------|
| - Herr Albert Ruppenthal, wohnhaft in D-55743 Idar-Oberstein 12, Langwiesenstrasse, geboren am 7. August 1947 ..... | 95 Anteile |
| - Herr Mickaël Ruppenthal, wohnhaft in D-55743 Idar-Oberstein, Heideweg, 21, geboren am 5. Februar 1954 .....       | 95 Anteile |
| - Herr Michel Klein, wohnhaft in L-4917 Bascharage, 25, rue de la Continentale, geboren am 11. Januar 1947 .....    | 10 Anteile |

Welche Kompargenten erklären dass sie die alleinigen Gesellschafter sind der Gesellschaft mit beschränkter Haftung TAILLERIE LUXEMBOURGEOISE DE PIERRES PRECIEUSES, S.à r.l., mit Sitz in L-4917 Bascharage, rue de la Continentale.

Die Kompargenten treffen folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Das Gesellschaftskapital von 1.500.000,- Luxemburger Franken wird mit sofortiger Wirkung mit dem offiziellen Umrechnungskurs von Vierzig Franken dreitausend dreihundert neunundneuzig Cent (LUF 40,3399) in Euro umgewandelt, so dass das Kapital von nun an siebenunddreissigtausend einhundertvierundachtzig Euro und drei Cent liest (EUR 37.184,03).

*Zweiter Beschluss*

Herr Albert Ruppenthal vorbenannt, erklärt hiermit 85 Anteile an Herrn Mickael Ruppenthal, vorbenannt, abzutreten, und 10 Anteile an Herrn Michel Klein, vorbenannt, welche dies annehmen.

*Dritter Beschluss*

Durch vorhergehenden Beschluss ist die neue Verteilung der Anteile wie folgt:

- Herr Mickael Ruppenthal. ....	180 Anteile
- Herr Michel Klein. ....	20 Anteile
Total. ....	<u>200 Anteile</u>

*Vierter Beschluss*

Herr Albert Ruppenthal tritt mit sofortiger Wirkung als technischer geschäftsführer ab. Ihm wird hiermit Entlast für sein Mandat erteilt.

*Fünfter Beschluss*

Herr Michel Klein, vorbenannt wird mit sofortiger Wirkung als technischer Geschäftsführer ernannt.

*Sechster Beschluss*

Die Gesellschaft ist in allen Fällen rechtsgültig vertreten durch die gemeinsame Unterschrift des technischen Geschäftsführers und des Teilhabers.

Bascharage, den 10. Februar 2003.

A. Ruppenthal / M. Ruppenthal / M. Klein.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00415. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027134.3/000/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

---

**GECALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 22.094.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

C. Dierkens

*Directeur Général*

(027656.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**ATLANTIC BOW TARGET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 68.064.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01090, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature / Signature*

*Administrateur / Administrateur*

(027621.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**ATLANTIC BOW TARGET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 68.064.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01087, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature / Signature*

*Administrateur / Administrateur*

(027622.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**ATLANTIC BOW TARGET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 68.064.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 2003*

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats en 2001 et 2002 ainsi que pour la non tenue de l'Assemblée à la date statutaire.

4. L'Assemblée décide d'augmenter le nombre de postes d'administrateurs de trois à quatre.

5. L'Assemblée décide de nommer administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Romain Thillens, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg.

Le mandat de l'administrateur nouvellement élu prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2004.

Suite à cette résolution, le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Christophe Blondeau,
- Nour-Eddin Nijar,
- Rodney Haigh,
- Romain Thillens.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01082. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027610.3/565/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

**ATLANTIC BOW TARGET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 68.064.

Société constituée suivant acte reçu par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), le 11 janvier 1999, publié au Recueil du Mémorial C numéro 220 du 31 mars 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), le 25 octobre 2000, publié au Recueil du Mémorial C numéro 358 du 16 mai 2001.

**AFFECTATION DU RESULTAT 2001**

L'Assemblée, à l'unanimité des voix, approuve le bilan et le compte de résultats qui se traduisent par un bénéfice de l'exercice de EUR 233.619,92.

Les produits se sont élevés à .....	275.773,08 EUR
et les charges à.....	42.153,16 EUR
Bénéfice de l'exercice 2001.....	<u>233.619,92 EUR</u>
Pertes reportées des exercices antérieurs.....	<u>- 10.964,70 EUR</u>
Résultat à affecter .....	222.655,22 EUR

que l'Assemblée, conformément à la proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir comme suit:

Attribution à la réserve légale .....	6.900,00 EUR
Report à nouveau.....	215.755,22 EUR

*Administrateurs et commissaire aux comptes au 30 juin 2001*

*Conseil d'Administration*

Christophe Blondeau, demeurant professionnellement au 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg,

Nour-Eddin Nijar, demeurant professionnellement au 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg,

Rodney Haigh, demeurant professionnellement au 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg.

*Commissaire aux comptes*

H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01085. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027605.2//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.



**ATLANTIC BOW TARGET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 68.064.

Société constituée suivant acte reçu par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), le 11 janvier 1999, publié au Recueil du Mémorial C numéro 220 du 31 mars 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), le 25 octobre 2000, publié au Recueil du Mémorial C numéro 358 du 16 mai 2001.

**AFFECTATION DU RESULTAT 2002**

L'Assemblée, à l'unanimité des voix, approuve le bilan et le compte de résultats qui se traduisent par un bénéfice de l'exercice de EUR 84.450,25.

Les produits se sont élevés à .....	106.038,42 EUR
et les charges à .....	21.588,17 EUR
Bénéfice de l'exercice 2002 .....	84.450,25 EUR

que l'Assemblée, conformément à la proposition du Conseil d'Administration, décide reporter à l'exercice suivant.

*Administrateurs et commissaire aux comptes au 30 juin 2002*

*Conseil d'Administration*

Christophe Blondeau, demeurant professionnellement au 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg,

Nour-Eddin Nijar, demeurant professionnellement au 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg,

Rodney Haigh, demeurant professionnellement au 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg.

*Commissaire aux comptes*

H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01084. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(027607.2//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

**COMPAGNIE DE REASSURANCE AKZO NOBEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 28.687.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 3 avril 2003*

The Meeting decides to re-elect KPMG AUDIT as external auditor of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders of April 2004.

**Traduction libre de ce qui précède:**

« . . . L'Assemblée décide de nommer KPMG AUDIT en tant que Réviseur Externe de la société jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires d'avril 2004.»

*Pour la société*

C. Stiennon

*Directeur délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01102. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(027643.3/730/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

**COMPAGNIE DE REASSURANCE AKZO NOBEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 28.687.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration, tenu à Luxembourg, le 28 novembre 2002*

«3. Composition of the Board of Directors.

. . .

The Board noticed and accepted the resignation of Mr Jan-Peter Huges as Director of the Company effective today.

The Board sincerely expresses its thanks to Mr Jan-Peter Huges for his involvement in the development of the Company.

The Board accepts to co-opt Mr Per E. Aakenes, as Director of the Company effective today. This co-optation will be subject to ratification by the General Meeting of Shareholders which will take place on 3rd April 2003.»

**Traduction libre de ce qui précède:**

«3. Composition du Conseil d'Administration

...

Le Conseil prend note et accepte la démission de Monsieur Jan-Peter Huges en tant qu'Administrateur de société avec effet à ce jour.

Le Conseil remercie sincèrement M. Jan-Peter Huges pour l'intérêt qu'il a porté au développement de la société.

Le Conseil accepte la cooptation de Monsieur Per A. Aakenes en tant qu'Administrateur de la Société avec effet à ce jour. Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra le 3 avril 2003.

*Pour la société*

C. Stiennon

*Directeur délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01106. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(027646.3/730/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**COMPAGNIE DE REASSURANCE AKZO NOBEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 28.687.

—

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 3 avril 2003*

«The Meeting ratifies the cooptation of Mr Per Aakenes as Director of the Company in replacement of Mr Jan Peter Huges. The mandate of Mr Per Aakenes as Director of the Company shall end on the date of the Ordinary General Meeting in the year 2004.

**Traduction libre de ce qui précède:**

«... L'Assemblée ratifie la cooptation de M. Per Aakenes en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Jan Peter Huges. Le mandat de Monsieur Per Aakenes en tant qu'Administrateur de la société se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.»

*Pour la société*

C. Stiennon

*Directeur délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF01105. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(027649.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**THE RE-COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 60.842.

—

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 25 avril 2003*

L'Assemblée Générale du 25 avril 2003 renomme au poste d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2003:

- Monsieur Lex Litjens,
- Monsieur Roel Hofland,
- AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

L'Assemblée Générale annuelle du 25 avril 2003 renomme également ERNST & YOUNG LUXEMBOURG comme Réviseur d'Entreprises. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2003.

*Pour la société THE RE-COMPANY S.A.*

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05522. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(027012.3/682/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

---

**LADA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 35.237.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

Signature d'un mandataire.

(027576.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**LM INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 36.083.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06773, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

Signature

Un mandataire

(027577.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**LAMA SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 36.082.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06670, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2003.

Signature

Un mandataire

(027578.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**AGRINVEST EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1026 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 50.715.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00813, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2003.

Signature.

(027583.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**CP-BK RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 60.539.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue le 20 mai 2003 à 10.00 heures  
au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg*

1. L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des administrateurs en fonction pour une durée d'un an:

- Monsieur Werner Rogiers, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Jean-Christophe Vanhuysse, Administrateur,
- Monsieur Ivo Eelen, Administrateur,
- Monsieur Pierre Colle, Administrateur.

Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2004 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social 2003.

L'Assemblée Générale décide de maintenir le nombre des administrateurs à cinq et de laisser un siège vacant, une désignation ultérieure par l'Assemblée Générale ou par voie de cooptation des administrateurs étant réservée.

2. L'Assemblée nomme DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2004 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00879. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027662.3/253/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**CP-BK RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 60.539.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF000874, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2003.

Signature.

(027664.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**HEBE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 40.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00999, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(027600.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**ASELE S.A. (HOLDING), Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 28.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2003, réf. LSO-AF00892, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(027601.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**ARTE LIBRERIA LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 93.661.

STATUTS

L'an deux mille trois, le huit mai.

Par-devant Maître Marthe Thyges-Walch, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

I) La société anonyme NOREVA S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 79.858,

ici représentée aux fins des présentes par son administrateur-délégué Monsieur Alain Strivay, expert-comptable, demeurant à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

II) La société anonyme ORMAFI CONSULT S.A., ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 167, route de Longwy, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 78.324,

ici représentée aux fins des présentes par son administrateur-délégué Monsieur Alain Strivay, prénommé.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre elles.

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

#### **Art. 1<sup>er</sup>.**

Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ARTE LIBRERIA LUX S.A.

#### **Art. 2.**

Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

#### **Art. 3.**

La société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Art. 4.**

La société a pour objet, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, l'achat, la vente, l'import et l'export d'objets d'art, la recherche de financements ainsi que toutes missions de conseil, d'audit et d'expertise pour des particuliers ou des entreprises dans le domaine de l'art.

D'une façon générale, elle peut accomplir, soit pour son compte propre, soit pour le compte de tiers, toutes opérations civiles, commerciales ou industrielles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou de nature à en développer ou à en faciliter la réalisation.

#### **Art. 5.**

Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

### **Administration - Surveillance**

#### **Art. 6.**

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

#### **Art. 7.**

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

#### **Art. 8.**

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

#### **Art. 9.**

Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

**Art. 10.**

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.**

Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.**

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 13.**

La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

**Assemblée générale****Art. 14.**

L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.**

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.**

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.**

Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

**Année sociale - Répartition des bénéfices****Art. 18.**

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.**

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

**Dissolution - Liquidation****Art. 20.**

Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

**Disposition générale****Art. 21.**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

*Disposition transitoire*

Par dérogation à l'article dix-huit, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille trois et par dérogation à l'article quinze, la première assemblée annuelle se tiendra en deux mille quatre.

*Souscription*

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme NOREVA S.A., prédésignée, trois cent neuf actions. ....	309
2.- La société anonyme ORMAFI CONSULT S.A., prédésignée, une action .....	1
Total: trois cent dix actions .....	310

Les trois cent dix (310) actions ont été libérées intégralement de la manière suivante:

a) par la société NOREVA S.A., par l'apport de la collection de dessins suivante, d'une valeur totale de quarante-trois mille six cent quatre-vingts euros (EUR 43.680,-):

- \* Luca Cambiaso, Vierge à l'enfant et St Jean Baptiste;
- \* Claudio Francesco Beaumont, Le temps;
- \* Gasparo Martellini, Sacrifice d'une chèvre;
- \* Gasparo Martellini, Apollon et son char parmi les Dieux;
- \* Charles Michel Ange Challes, La villa d'Este depuis ses jardins;
- \* Giuseppe Santini, Jeune homme près d'un vieil arbre;
- \* Edme Bouchardon, Tête de satyre;
- \* Anicet Charles Lemonnier, La Vierge et St Antoine de Padoue;
- \* Pietro Antonio Novelli III, Objets antiques;
- \* Pietro Antonio Novelli III, Objets antiques;
- \* Gustave Dore, Roland à Roncevaux;
- \* Israël Silvestre, Paysage;
- \* Charles François Macret, St Jean Baptiste prêchant;
- \* Louis Léopold Boilly, Portrait de notable;
- \* Jacob Hagen, Planche no. 81 «Paysan au bâton»;
- \* Jacob Hagen, Planche no. 72 «Vieille femme»;
- \* Jacob Hagen, Planche no. 92 «Femme au bâton»;
- \* Jean Dubois, Olinde et Sophronie;
- \* Justus Van Egmont, A la gloire de Louis XIII et de Chevaliers;
- \* Philippe Auguste Hennequin, Etudes académiques de nus;
- \* Jean Baptiste Leprince, Portrait de jeune fille;
- \* Georges Jules Victor Clairin, Promenade en calèche;
- \* Giuseppe Santini, Deux hommes conversant dans paysage;
- \* Pierre C Puvuis de Chavannes, Allégorie de l'Hiver.

b) par la société ORMAFI CONSULT S.A., par l'apport de la collection de dessins suivante, d'une valeur totale de six mille euros (EUR 6.000,-):

- \* Ecole Française du XVIème, Profil d'Henri III.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par la société à responsabilité limitée AACO, S.à r.l., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, et qui conclut de la manière suivante:

*«Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 7 mai 2003.»

S. Weyders

*Réviseur d'entreprises*

Le prédit rapport, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Estimation des frais*

Le montant au moins approximatif des frais, dépenses et rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, sont évalués sans préjudice à la somme de mille six cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:
  - a) la société anonyme NOREVA S.A., prédésignée;
  - b) la société anonyme ORMAFI CONSULT S.A., prédésignée;
  - c) la société anonyme GLAVYC S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.
2. L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir: Monsieur Alain Strivay, prénommé.

3. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

4. Le siège de la société est fixé à L-1940 Luxembourg, 167, route de Longwy.

5. L'assemblée décide de déléguer la gestion journalière de la société à la société anonyme NOREVA S.A. présidée, avec pouvoir de signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Strivay, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2003, vol. 17CS, fol. 75, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

M. Thyès-Walch.

(027667.3/233/213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**LES BRASSEURS GOURMANDS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2221 Luxembourg, 273, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 88.127.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 9 mai 2003*

La séance est ouverte à 9.00 heures à Luxembourg.

*Bureau*

L'assemblée procède à l'installation de son bureau:

Président: Monsieur Reisdorf Pascal

Secrétaire: Maître Rauchs Guillaume

Scrutateur: Monsieur Karp Claude

*Composition de l'Assemblée*

Sont présents ou représentés les actionnaires indiqués à la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont représentées.

Que tous les actionnaires étant présents et/ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

*Exposé du Président*

Monsieur le Président expose que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Révocation de l'administrateur Simoes Paulo.
2. Révocation de l'administrateur Da Rocha Rodrigues Paula.
3. Décharge à donner aux administrateurs révoqués.
4. Nomination d'un nouvel administrateur, Monsieur Rebibo Claude.
5. Nomination d'un nouvel administrateur, Monsieur Reisdorf Pascal.
6. Attribution officielle de la fonction de gérant technique avec le droit de co-signature obligatoire à Monsieur Reisdorf Pascal pour l'exploitation du restaurant BRAUSTÜB'L

*Constataion de la validité de l'assemblée*

L'ordre du jour exposé par Monsieur le Président est confirmé et reconnu exact par l'Assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

*Délibération*

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de révoquer avec effet immédiat l'administrateur Simoes Paulo, indépendant, demeurant à L-1857 Luxembourg, 1, rue du Kiem. Monsieur Simoes est également déchargé de ses fonctions d'administrateur-délégué et ne pourra plus engager la société LES BRASSEURS GOURMANDS S.A. par sa signature.

La résolution est acceptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de révoquer avec effet immédiat l'administrateur Da Rocha Rodrigues Paula, employée, demeurant à L-5310 Contern, 15, rue de Moutfort.

La résolution est acceptée à l'unanimité.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de donner décharge pour l'exécution de leur mandat d'administrateur à Monsieur Simoes Paulo et à Mademoiselle Da Rocha Rodrigues Paula.

La résolution est acceptée à l'unanimité.



*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de nommer au poste d'administrateur, et en remplacement de Mademoiselle a Rocha Rodrigues Paula, Monsieur Rebibo Claude, ouvrier, domicilié à L-1509 Luxembourg, 7, rue François Faber.

La résolution est acceptée à l'unanimité.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de nommer au poste d'administrateur, et en remplacement de Monsieur Reisdorf Pascal, chef de cuisine, domicilié à 20, rue Grappenhiehl à L-5310 Contern.

L'assemblée générale lui attribue la fonction d'administrateur-délégué de la société LES BRASSEURS GOURMANDS S.A.

La résolution est acceptée à l'unanimité.

*Sixième résolution*

L'organe directeur compétent a décidé à l'unanimité de donner la fonction de gérant technique avec droit de co-signature obligatoire à Monsieur Reisdorf Pascal, prénommé, pour l'exploitation du restaurant et du débit de boissons alcooliques et non alcooliques, sous la dénomination de BRAUSTÜB'L.

L'Assemblée approuve à l'unanimité la nomination du gérant technique.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1 / Actionnaire 2 / Actionnaire 3

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06696. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027153.3/000/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

**LES BRASSEURS GOURMANDS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2221 Luxembourg, 273, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 88.127.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 26 mai 2003*

La séance est ouverte à 9.00 heures.

*Bureau*

L'assemblée procède à l'installation de son bureau:

Président: Monsieur Reisdorf Pascal

Secrétaire: Maître Rauchs Guillaume

Scrutateur: Monsieur Karp Claude

*Composition de l'Assemblée*

Sont présents ou représentés les actionnaires indiqués à la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont représentées.

Que tous les actionnaires étant présents et/ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

*Exposé du président*

Monsieur le Président expose que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Modification de texte de la cinquième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 9 mai 2003.
2. Pouvoir de signature pour Reisdorf Pascal.

*Constatation de la validité de l'Assemblée*

L'ordre du jour exposé par Monsieur le Président est confirmé et reconnu exact par l'Assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

*Délibération*

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée constate qu'une erreur de texte s'est introduite dans le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 mai 2003.

Le texte de la cinquième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 9 mai 2003 est à lire comme suit:

«L'Assemblée décide de nommer au poste d'administrateur Monsieur Reisdorf Pascal, chef de cuisine, domicilié à 20, rue Grappenhiehl, à L-5335 Moutfort. L'assemblée générale lui attribue la fonction d'administrateur-délégué de la société LES BRASSEURS GOURMANDS S.A.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'Assemblée.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de donner à Monsieur le gérant technique et administrateur-délégué, Monsieur Reisdorf Pascal, domicilié au 20, rue Gappenhiel, à L-5335 Moutfort, pouvoir de signature unique et sans limite sur tous les comptes de la société. L'assemblée donne l'autorisation à Monsieur Reisdorf Pascal, prénommé, de se procurer les conventions Internet auprès des banques avec lesquelles la société travaille, afin de pouvoir effectuer toutes les opérations bancaires de paiement par voie d'Internet.

La résolution est acceptée à l'unanimité par tous les membres de l'Assemblée.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1 / Actionnaire 2 / Actionnaire 3

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2003, réf. LSO-AE06700. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027155.3/000/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

---

**CISCO SYSTEMS LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 78.770.

*Extrait de la résolution de l'associé unique du 21 mai 2003*

L'associé unique a accepté la démission de M. Daniel Scheinman, en tant que gérant de la société et lui a accordé la décharge pour l'exercice de son mandat.

M. Mark Chandler a été nommé en tant que nouveau gérant de la société pour une période indéterminée.

Il en résulte que la composition actuelle du conseil de gérance est la suivante:

- 1) M. Luc Vanderheyden, avec adresse à 6, rue de l'Ecole, L-8278 Holzem, Luxembourg.
- 2) M. Michelangelo Volpi, avec adresse à 170 West Tasman Drive, San Jose, Californie 95134 Etats-Unis.
- 3) M. Mark Chandler, avec adresse à 548 Tennyson Avenue, Palo Alto, CA 94301, Etats-Unis.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

CISCO SYSTEMS LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05895. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027106.3/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

---

**MONDIAL INVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 69.123.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02870, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(027514.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**NewTel S.A. ET CIE, S.e.c.s., Société en commandite simple.**

Siège social: L-1025 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 53.688.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

(027703.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**ASMARA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 48.320.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02871, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(027510.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**ASMARA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 48.320.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, réf. LSO-AE02873, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

*Pour ordre*

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(027490.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2003.

---

**IMMOLIFE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 124, avenue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 93.411.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Claude Schroeder, employé privé, demeurant à L-4942 Bascharage 46, rue de la Résistance.
- 2) Madame Françoise Lhoas, comptable, demeurant à B-6700 Arlon, 20A, rue des Violettes.
- 3) et Madame Colette Guillaume, secrétaire, demeurant à B-6700 Arlon, 138, rue de Toernich.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de IMMOLIFE S.A.

Le siège social est établi à Bascharage.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par une décision du conseil d'administration.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- a) l'achat, la vente, la location, la gérance de tous immeubles, ainsi que la promotion immobilière;
- b) l'activité de courtier en assurances.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en mille actions (1.000) de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi de 1915.

Tout actionnaire désirant vendre ou céder des actions à un tiers non-actionnaire devra préalablement avertir par avis écrit le conseil d'administration de son intention de vendre ou de céder ses actions et le conseil devra en avertir les autres actionnaires.

Les autres actionnaires auront un droit préférentiel d'opter pour l'achat de la totalité des actions en question en proportion des actions qu'ils détiennent dans un délai de trente (30) jours après la date de l'offre.

La vente ou la cession d'actions entre actionnaires est libre.

**Art. 5.** La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins, actionnaires ou non.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale, les administrateurs et le commissaire aux comptes, ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer toute partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre 2003.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois d'avril de chaque année, à 10 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations par le conseil d'administration et pour la première fois en deux mille quatre.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne un droit à une voix, sauf des restrictions imposées par la loi.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et Libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Claude Schroeder, prénommé, trois cent trente-quatre actions. . . . .	334 actions
2) Madame Françoise Lhoas, prénommée, trois cent trente-trois actions. . . . .	333 actions
3) et Madame Colette Guillaume, prénommée, trois cent trente-trois actions. . . . .	333 actions
<b>Total: mille actions . . . . .</b>	<b>1.000 actions</b>

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés Administrateurs:

- a) Monsieur Claude Schroeder, prénommé.
- b) Madame Françoise Lhoas, prénommé.
- c) et Madame Colette Guillaume, prénommée.

*Réunion du conseil d'administration*

Les administrateurs présents ou représentés ont décidé de nommer comme administrateurs-délégués pour une durée de six années, savoir:

- a) Madame Colette Guillaume, prénommée;
- b) Monsieur Claude Schroeder, prénommé.

3.- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes des deux administrateurs-délégués.

4.- Le nombre de commissaire aux comptes est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

La société COMPTABILITE & SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

5.- Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2008.

6.- L'adresse du siège social de la société est fixé à L-4940 Bascharage, 124, avenue de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Schroeder, F. Lhoas, C. Guillaume, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 avril 2003, vol. 888, fol. 12, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur leur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 mai 2003.

A. Biel.

(023816.3/203/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2003.

**NEW PROMO-IMMO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

**Capital: 74.368,06 EUR.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 71.964.

*Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2003*

Lors de l'assemblée générale, les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Révocation sans décharge de deux administrateurs:

- Société EURAF TRADING INTERNATIONAL LTD, établie à Gibraltar;
- Société BALINT S.A.

Nomination de nouveaux administrateurs:

- Monsieur Paul Agnes, administrateur de sociétés, né le 25 août 1941 à Ettelbruck, demeurant à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue;

- Société MILESTONE, S.à r.l., inscrite au R. C. de Luxembourg sous le numéro B 31.289, avec siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

Révocation sans décharge du commissaire aux comptes:

- La société CASSINI ASSET MANAGEMENT INC.

Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes:

- Société FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE REVISION ET D'INFORMATIQUE DE GESTION, en abrégé F.O.R.I.G. S.C., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2003.

Pour NEW PROMO-IMMO HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2003, réf. LSO-AF00648. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027112.3/1039/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

**DINA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.  
R. C. Luxembourg B 80.063.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05947, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

FIDUCIAIRE CORFI

Signature

(027072.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

---

**DINA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.  
R. C. Luxembourg B 80.063.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05948, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2003.

FIDUCIAIRE CORFI

Signature

(027069.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.

---

**AGENCE IMMOBILIERE WECKBECKER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 93.484.

STATUTS

L'an deux mille trois, le quatorze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Mademoiselle Véronique Hoesdorff, employée, née à Luxembourg, le 27 décembre 1973, demeurant à L-8140 Bridel, 45, rue de Luxembourg;

2.- Madame Lucie Schumacher, agent immobilier, née à Luxembourg, le 14 avril 1939, demeurant à L-8152 Bridel, 7, Allée des Sorbiers.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de AGENCE IMMOBILIERE WECKBECKER S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la promotion immobilière, l'exploitation d'une agence immobilière, l'acquisition et la vente d'immeubles et de tous autres droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance ou la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour le compte de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet racheter ses propres actions.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juillet à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 12.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- Mademoiselle Véronique Hoesdorff, préqualifiée, quarante-cinq actions, .....	45
2.- Madame Lucie Schumacher, préqualifiée, cinquante cinq actions, .....	55
<b>Total:</b> cent actions, .....	<u>100</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cent cinquante euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Mademoiselle Véronique Hoesdorff, employée, née à Luxembourg, le 27 décembre 1973, demeurant à L-8140 Bridel, 45, rue de Luxembourg;

b) Madame Alexandra Hoesdorff, journaliste, née à Luxembourg, le 27 mars 1967, épouse de Monsieur Andrew Rosen, demeurant à L-8152 Bridel, 7, Allée des Sorbiers;

c) Madame Lucie Schumacher, agent immobilier, née à Luxembourg, le 14 avril 1939, demeurant à L-8152 Bridel, 7, Allée des Sorbiers.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme ELIOLUX S.A., ayant son siège social à L-1853 Luxembourg-Cents, 24, rue Léon Kauffman, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 55.997).

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

5.- Le siège social est établi à L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article cinq des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Madame Lucie Schumacher, prénommée, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Hoesdorff, L. Schumacher, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mai 2003, vol. 522, fol. 38, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 mai 2003.

J. Seckler.

(025134.3/231/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

**PAMECO SerAssur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 42.333.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg, le 6 mai 2003*

L'Assemblée Générale annuelle du 6 mai 2003 renomme PricewaterhouseCoopers Luxembourg comme Réviseur d'Entreprises. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2003.

Pour la société PAMECO SerAssur S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05503. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027013.3/682/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2003.